vinetur

La Commission européenne débloque jusqu’à 5 millions d’euros pour distiller les excédents de vin rouge autrichien

Le dispositif viserait les stocks de vin rouge du millésime 2024 et des années précédentes afin d’alléger la pression sur les prix

lundi 16 novembre 2026



Le 15 novembre, l’Autriche a annoncé que la Commission européenne mettrait jusqu’à 5 millions d’euros à disposition pour un programme de distillation de crise portant sur les vins rouges autrichiens du millésime 2024 et des années précédentes. Cette intervention vise à retirer les volumes excédentaires du marché et à alléger la pression sur les producteurs confrontés à une faible demande.

L’annonce a été faite par le ministère de l’Agriculture, qui a indiqué que la mesure visait à stabiliser le marché viticole national en retirant les excédents de vin rouge par la distillation. Selon le ministère, les producteurs de vin autrichiens subissent une forte pression économique, car les stocks de vins rouges plus anciens restent difficiles à écouler.

Le ministre de l’Agriculture, Norbert Totschnig, a déclaré que ce financement offrirait à l’Autriche un moyen ciblé de réduire la surproduction et de contrer la pression sur les prix. Le ministère a présenté le dispositif comme un soutien aux exploitations viticoles et comme une étape vers une stabilité à plus long terme du secteur viticole du pays.

L’Association des viticulteurs autrichiens a également soutenu la proposition. Son président, Johannes Schmuckenschlager, a déclaré que de nombreux producteurs avaient encore en stock des vins rouges plus anciens pour lesquels la demande était actuellement faible. Selon lui, la mesure pourrait contribuer à réduire ces stocks et à alléger la pression sur les prix. Il a ajouté que les entreprises avaient désormais besoin d’une procédure de participation simple, d’informations précises suffisamment tôt sur les indemnisations et d’un paiement rapide.

Selon le plan présenté par le ministère, les fonds disponibles couvriraient l’ensemble des coûts liés à la mesure, notamment la collecte du vin, son stockage temporaire et son transport vers une distillerie. Le solde serait versé directement aux producteurs de vin.

Le ministère a indiqué que la Commission européenne présenterait le 4 décembre un projet de règlement à un comité compétent. Cette proposition devrait préciser les conditions formelles du programme, ses modalités opérationnelles et le prix que les producteurs pourraient recevoir pour le vin livré dans le cadre du dispositif.

Pour la mise en œuvre pratique, l’Autriche prévoit de suivre un modèle similaire à celui du programme de distillation de crise utilisé en 2020. Le vin serait d’abord rassemblé sur un grand site de collecte, puis acheminé par lots regroupés vers la distillerie.

L’enjeu dépasse les seuls comptes des exploitations viticoles, car la distillation de crise vise à retirer les excédents du marché. Si elle fonctionne comme prévu, elle pourrait contribuer à atténuer la pression sur les prix du vin et à réduire les tensions dans l’ensemble du secteur des boissons, où une offre excédentaire durable dans un segment peut peser sur les stocks, les marges et les décisions d’achat.

L’annonce autrichienne ne précise pas quand les producteurs pourront déposer leur demande ni quand les paiements débuteront. Ces points devraient être clarifiés après la publication du projet de règles par la Commission en décembre.